



Réunion du 19 juin 2017

« essentiel »

► Emplois Saisonnier...

Pour la saison estivale des jeunes travaillerons pour la commune à différentes dates.

- **Embauche d'un EVS pour l'Ecole Jules Ferry**
Avec la fermeture d'une classe pour la rentrée 2017/2018 nous nous retrouvons à quatre (4) niveaux par classe. L'EVS est prévu pour les classes de CE1/CE2 - CM1/CM2. Un contrat est prévu avec le Pôle Emploi de Briey.

- **Traitement de la situation du « RADON » à la Mairie.** Après la visite de l'Agence Régionale de Santé Lorraine « ARS » et de l'« IRNS » Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire, qui nous a communiqué la marche à suivre et les mesures à réaliser après chaque contingent travaux, nous allons lancer un dossier de consultation des entreprises, pour la première tranche qui consiste à installer une colonne de dépressurisation du sous-sol, avec canalisation traversant la mairie. Dans le grenier un extracteur de 400 m3/heure. Au rez-de-chaussée, dallage du secrétariat, pose de film anti-radon sur les murs, plâtre, électricité, etc. devis estimatif de la 1^{ère} tranche : dépressurisation = 8 280 € = + Secrétariat Mairie = 19 452,60€, le tout subventionné à une somme fixe : commune fragile 7 000€ pour 20 000€ de travaux minimum.

- Ces travaux terminés, une mesure du radon est obligatoire, avant de poursuivre des travaux.

- **Achat d'un lave vaisselle de collectivité pour la salle polyvalente..** Tables + Table avec double éviers..

Modèle à capot avec table d'entrée + table de pré lavage + douchette + poubelle, chez Froid Service.... Prix 6 621€ TTC.

- **Achat de quatre caméras « Anti-vandalisme »**
Système « Bullet » sans fil, jour est nuit portée 40 mètres. Enregistrement par détection de mouvement, les images s'effacent par écrasement au bout de 30 jours. Le suivi se fait en direct de différents endroits, bureau ordinateur, smartphone, tablettes....
Système BASCUM spécialiste des caméras de surveillance Prix 1 756,80€.

- **Protocole d'accord sur le fonctionnement du travail de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre la Communauté de Communes du Pays Audunois et du Bassin de Landres....**

La CLECT doit adopter un système d'évaluation du transfert des charges et recettes transférées à la communauté de Communes, voiries, éclairage public, enfance jeunesse, Piscine et contingent incendie.

La méthodologie d'évaluation des transferts de charges est issue de l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts.

- **Obligation légales...**

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992, dit :

« Tous les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement sont à la charge exclusive des propriétaires et doivent être réalisés dans les conditions fixées à l'article L.1331 du code de la santé publique... Propriétaires ce sont vos obligations.

La personne anonyme qui a gaspillé un timbre pour me signifier qu'il voulait me transmettre des mots doux... Je pense qu'elle a bénéficié d'un raccordement gratuit.

Sait-elle ? Qu'un branchement, c'est 4 000€ jusqu'à 7,- mètres, ensuite il y a un surcoût par mètre linéaire.

Pensez-vous que j'allais mettre des personnes en demeure, parce qu'elles n'avaient pas cette somme que réclamait l'Etat !

Sur Crusnes, il y a des maisons unifamiliales à quatre familles, avec chaque entrée 19,- mètres de jardin devant. A Errouville des branchements sous les maisons. Il y a bien d'autres choses à dire... Mais d'après votre commentaire, la bonne loi serait-celle qui s'appliquerait qu'aux autres... Je reste poli ! Quand à cette fameuse dette, si vous étiez comptable : le chapitre 16, compte 1641 = emprunts et dettes assimilées, permet d'inscrire « Dettes » pour marquer les esprits lorsque vous avez un grief contre une personne, M. l'anonyme, comme vous l'exprimez dans votre courrier, vous avez le droit de noter « Dettes », c'est légal. Une vérité au rythme des leurres.

En ce qui nous concerne, c'est un remboursement d'emprunts ! OK, Vox Populi !

- **Pas de ramassage de déchets verts en Août.**

- **L'association des jardins partagés cherche de**
adhérents, s'adresser en mairie.

► Avant-Projet d'Aménagement de la traverse
d'Errouville ... Sécurité... Accessibilité.

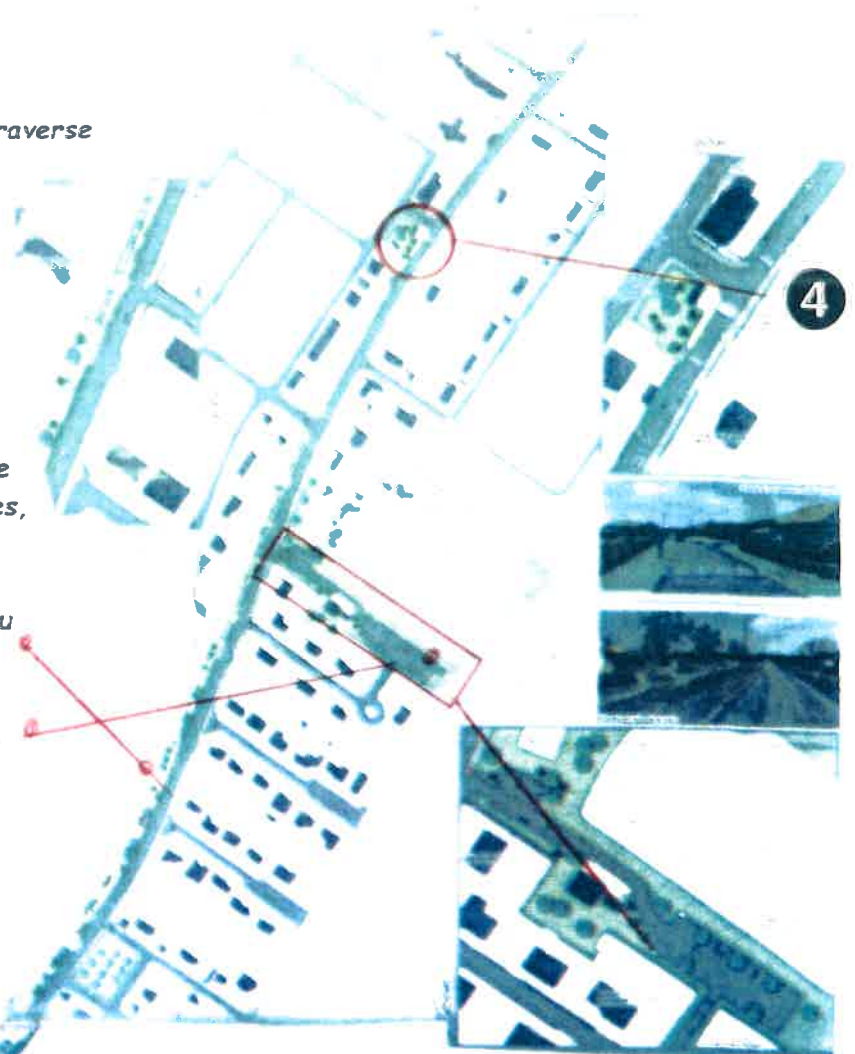
Zone concernées :

- ❶ Entrée du village par Serrouville...
- ❷ Place de l'Eglise et arrêts de bus...
- ❸ Rétrécissement de voirie de la Mairie
à la sortie du village direction Crusnes,
trottoir de 1,80m de large.

Création d'un chemin piéton le long du
parc des Joncs...

Aménagement d'un parking au stade...

- ❹ Réaménagement arrêts de bus gare
routière avec passage surélevé...



► Nous parlons d'un avant-projet, reste
à chiffrer le montant, de le
transposer en tranches de travaux.

Pour l'instant les deux tranches
obligatoires à exécuter avant le 28/09/18,
ce sont la mise en conformité des arrêts de
bus.

Reste également à trouver des subventions
et par les temps qui courent, malgré les
belles paroles de nos dirigeants, l'argent se
fait rare, en banque
les taux sont trop bas, ils n'arrivent pas à
couvrir les frais de gestion ?. Quant à
l'Etat..., pour obtenir entre 20 et 40% de
subventions, nous devrons patienter jusqu'en
2019 et peut-être plus ?

